Les Baronnies Provençales
Projet de Parc naturel régional

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

N° 2011-03-04

L'an deux mille onze, le dix huit février à dix sept heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du neuf février deux mille onze, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence d'Hervé RASCLARD :

Membres en exercice : 43
Membres titulaires présents ou représentés : 23
Pouvoirs : 5
Quorum atteint
Nombre de suffrages exprimés : 28

Présents(es)

Annie AGIER,
Paul ARNOUX,
Marcel BAGARD,
Christian BARTHEYE,
Sébastien BERNARD suppléant,
Jean-Marie BERTRAND,
Jean-Marie BLANCHARD suppléant,
Marc BONNARD,
Jean-Pierre BUIX,
Daniel CHARRASSE suppléant,
Pierre DALSTEIN suppléant,
Claude DAUMAS suppléant,
Dominique GUEYTTE,
Laurent HARO suppléant,
Bruno LAGIER,
Valery LIOTAUD,
Nadia MACIPE suppléante,
Patricia MORHET-RICHAUD,
Hervé RASCLARD,
Francis RIEU suppléant,
Jacques RODARI,
Michel TACHE,
Eliane TERRAS suppléante

Pouvoirs

Marie BOUCHEZ à Marc BONNARD, Pierre COMBES à Hervé RASCLARD, Michèle EYBALIN à Annie AGIER, Bernard ILLY à Dominique GUEYTTE, Christine NIVOU à Bruno LAGIER

Excusés(es)

André AUBERIC, Olivier CADIER, Claire CHASTAN, Marie-Christine GIT, Gérard GOZZI, Michel GREGOIRE, Anne-Marie HAUTANT, Jean-Jacques MONPEYSSEN, Corinne MOREL-DARLEUX, Marie-Pierre MOUTON, Anne-Marie REME-PIC suppléante, Jean-Louis REY, Auguste TRUPHEME suppléant

****

Objet : Conception d'outils innovants de communication et de réunion à distance

Dans le cadre de ses missions, le Pôle Numérique expérimente l'usage des mondes virtuels comme outil collaboratif et met sa plateforme à disposition des acteurs du territoire pour les accompagner dans leur projet et leur mise en réseau.

Dans ce contexte, le Pôle Numérique propose au SMBP l'hébergement au sein de sa plateforme d'un espace dédié au Projet de Parc naturel régional, à titre d'expérimentation.

Cet outil se présente comme une solution alternative aux déplacements engendrés par les réunions. Les utilisateurs pourront rejoindre le monde virtuel en des lieux géographiquement éloignés, pour converser et échanger sur des thèmes de réunions précis.

L'utilisation de la plateforme mise à disposition par le Pôle Numérique de la Drôme implique l'adhésion à la dite association.

Le Président propose que le SMBP adhère au Pôle Numérique de la Drôme pour une cotisation de 100€ TTC / an et s'engage à expérimenter la mise en place d'un tel espace.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical :

- **Approuve** la proposition du Président.
- **Autorise** le Président à solliciter toute subvention, signer tout acte relatif à cet objet.
- **Décide :** de déléguer au Bureau tout pouvoir relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

Le Président
Hervé RASCLARD